

DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE DES CHAUX

A ROSIERS D'EGLETONS

Covid-19 - Accès de la déchetterie aux professionnels pendant le confinement

Pour accompagner les artisans et commerçants dans le maintien ou la reprise de leur activité, et faire face à l'épidémie de Covid-19, la déchetterie des Chaux à Rosiers d'Egletons est accessible aux professionnels ayant un badge et selon l'organisation suivante :

Prise de rendez-vous obligatoirement au 05.55.93.00.93

Nom de l'entreprise
N° immatriculation du véhicule
Nature du flux

Site accessible les mardis et jeudis de 8h30 à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h

Conditions d'accès :

- Prise de rendez-vous préalable
- Un seul rendez-vous à la fois dans la déchetterie (rester devant le portail de la déchetterie dans son véhicule, un agent prendra les informations nécessaires au dépôt)
- Accès à l'intérieur de la déchetterie uniquement après accord de l'agent, passer le pont bascule, aller sur le quai de déchargement et effectuer le dépôt des déchets triés
- Après le dépôt repasser sur le pont bascule et quitter la déchetterie
- Pas de dépôt sans rendez-vous
- Respecter strictement l'horaire du rendez-vous
- L'agent ne pourra pas participer au déchargement afin de respecter les règles sanitaires d'hygiène imposées et aucun matériel (balai, pelle...) ne sera prêté.

Sous réserve de nouvelles annonces gouvernementales, reprise de l'accueil des particuliers en déchetterie à compter du lundi 11 mai 2020.

Bien que la déchetterie rouvre au public aux horaires habituels, certaines consignes de sécurité seront à respecter, de la manière la plus stricte possible, pour protéger les agents présents sur site, ainsi que les usagers :

- Respecter une distance de 2 mètres avec le personnel de la déchetterie
- 2 usagers maximum sur la déchetterie en même temps
- Port d'équipements vivement recommandé (gants et masques alternatifs)
- 1 seule visite par jour

Nous attirons votre attention sur l'attente que ce fonctionnement va générer, et nous vous remercions pour votre compréhension et bienveillance envers les agents qui vous accueillent.

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000